INFORMATION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Lors de votre inscription en liste d'attente, votre demande est enregistrée chronologiquement et numérotée dans une catégorie de longueur. La date d'inscription retenue correspond à la date effective de réception du formulaire par la capitainerie de Bourgenay.

Il existe plusieurs catégories et la longueur prise en compte est la longueur hors-tout (encombrement maximum du bateau, y compris balcons avant arrière, beaupré, appareil à gouverner, etc…)

Tout changement de catégorie (en cas de changement de modèle de bateau) au cours de votre inscription vous fera perdre le bénéfice du rang acquis et la demande sera relayée en fin de liste d'attente.

L'inscription sur la liste d'attente est personnelle et non transmissible. Il appartient au demandeur de procéder de sa propre initiative à la modification et la mise à jour des données concernant son inscription sur la liste d'attente, notamment ses coordonnées personnelles.

L'inscription n'est pas renouvelable par tacite reconduction et doit donc être renouvelée tous les ans.

En fin d'année, lors de la mise à jour annuelle, vous recevrez une fiche de renouvellement d'inscription. Il vous sera demandé 15 € pour maintenir votre demande (rajouter 5 € par demande supplémentaire en liste d'attente). Sans réponse ou non-paiement de votre part à la date indiquée, votre demande sera systématiquement supprimée de notre liste. En cas de retour de courrier suite à une mauvaise adresse, nous n'effectuerons aucune recherche et votre inscription sera annulée.

Durée de l'attente : les affectations sont tributaires des libérations d'emplacements (qui ne sont pas maîtrisables). Il est donc difficile de donner une durée d'attente précise.

Les attributions de place interviennent dans l'ordre d'inscription en liste d'attente au premier bateau, sous condition que les mesures correspondent à la place proposée (notamment la largeur du bateau).

En cas de refus d'une proposition de place, votre demande sera supprimée de notre fichier.